



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

**Le Vingt Sept Avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

**Madame CHERVIN Stéphanie, Maire**

Étaient présents :

**Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.  
Mme MERLE. M. BODIN. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER.  
M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER.  
Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE. M. COUPERIER.  
M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.  
M. MERCIER, Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA  
BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusé :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. MERCIER.**

**Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.**

DATE DE  
CONVOCATION  
**23 AVRIL 2026**

DATE D'AFFICHAGE  
**23 AVRIL 2026**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **23**  
PRÉSENTS : **22**  
VOTANTS : **23**

**OBJET :**  
**SUBVENTION AU  
TITRE DU PRODUIT  
DES AMENDES DE  
POLICE 2026.**

Madame le Maire fait part à l'assemblée communale de l'évaluation des besoins, pour l'année 2026, concernant la signalisation routière et de sécurité.

Le programme est présenté **aux** Conseillers. Il s'élève à 16 981,80 € HT

Madame le Maire rappelle que cet investissement, destiné à l'amélioration de la sécurité routière, peut prétendre à une aide du Conseil Départemental de l'Allier qui a compétence pour répartir le produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, et après avoir délibéré, décide par 22 voix POUR et une voix CONTRE (Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE).

- d'approuver le programme présenté ci-dessus, s'élevant à 16 981,80 € HT,

- d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière, auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Stéphanie CHERVIN,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

- 7 MAI 2026

Publié

le : 28 AVR. 2026

Accusé de réception de la télétransmission

le :

